

# Programme D2RT 2003

•  
Politiques territoriales et développement durable  
*Axe 4 : Les inégalités écologiques*

---

## **Université Jean Monnet de Saint-Etienne**

Titulaire de la subvention n° SU 04 000 190 (A 04-19)  
du 9 septembre 2004 (convention n°52104000190)

## **Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer**

—  
Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA)

# **Marges urbaines, redéveloppement et gouvernance multi-échelles**

*Rapport final – Fiche résumée*  
*Mars 2007*

**Université Jean Monnet  
de Saint-Étienne (UJM-SE)**  
CRENAM, IERP, ERT IT

**École Nationale Supérieure des Mines  
de Saint-Étienne (ENSM-SE)**  
Centre SITE, ARMINE

Le présent rapport correspond à une réponse à l'Appel à proposition de recherche du programme D2RT 2003, pour laquelle un délai supplémentaire de 6 mois a été demandé par courrier du 24 juillet 2006.

Le territoire d'étude appartient à la périphérie est de Saint-Etienne. Il est centré sur la zone d'activités de Molina-La Chazotte et se trouve à l'intersection d'enjeux d'aménagement localisés, d'enjeux d'agglomération et d'enjeux globaux se rapportant au développement durable. Les représentations des acteurs locaux qui croisent la notion d'inégalités écologiques, sont au centre d'une évaluation de la réception dans le local des orientations d'aménagement construites au niveau global.

L'action de recherche a été conduite dans un cadre pluridisciplinaire qui a cherché à croiser approche théorique et étude empirique des notions sollicitées. Les notions de marges urbaines, de développement durable, d'inégalités environnementales et d'inégalités écologiques sont ainsi interrogées et confrontées à l'expérience du territoire de Molina-La Chazotte à travers l'examen des représentations des habitants, l'approche géo-historique des paysages et le regard de l'histoire.

La première partie est consacrée à un approfondissement de la notion de marge urbaine. Abordée par l'étude spatiale de la périurbanisation, la notion s'enrichit de considérations qualitatives portant sur l'organisation et les usages de ces espaces périphériques, qui débouchent sur la notion de marginalité. Celle-ci est interrogée à travers les approches sociologiques de l'Ecole de Chicago et différentes analyses de la marginalité sociale qui conduisent à nuancer le lien pouvant exister entre marginalité spatiale et marginalité sociale. L'examen des processus d'exclusion et des situations de marginalité volontaire permet de distinguer marginalité subie et marginalité choisie et de différencier espace marginal, espace de marginalité et espace de marginalisation. En regard de ces distinctions, il apparaît que les marges urbaines sont des espaces d'opportunité pour groupes sociaux de l'agglomération, dont le développement ne va pas sans contradiction et qui sont confrontés au défi de leur recomposition. Celle-ci ne peut ignorer la diversité sociale caractérisant ces territoires et la multiplicité de leurs représentations, souvent contradictoires.

La deuxième partie traite de la notion de développement durable vue par les économistes et de sa prise en compte par les stratégies d'entreprise. Après un rappel de l'historique de la notion, sont passées en revue les questions posées par celle-ci. Dans un premier temps est exposée la manière dont l'économie prend en compte l'environnement et les ressources naturelles dans ses raisonnements. Face au constat de la contradiction non résolue entre développement économique et préservation de l'environnement, s'opposent la conception de la durabilité « faible » qui fait confiance au marché et celle de la durabilité « forte » qui s'en remet à la nationalisation des actifs environnementaux voire à la décroissance autoritaire. Le centre du débat est constitué en fait par la conception que l'on a du bien-être des générations successives et de ses fondements (matériels ou environnementaux). Après une présentation des analyses et arguments des tenants de la durabilité faible, de ceux d'une réorientation qualitative de la croissance, des partisans de la décroissance et de ceux d'une croissance raisonnée, la conclusion rappelle que si les enjeux sont globaux, la question se pose concrètement dans le local.

Le second volet de cette deuxième partie expose quels ont les enjeux du développement durable pour les entreprises de la zone d'activités à travers le compte rendu d'une recherche-action associée à la mise en place de l'Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération. Au

terme de celle-ci, il apparaît que les entreprises ont une conception très immédiate de la notion d'environnement et ont des difficultés à se positionner au niveau global. Les approches matérielles de court terme et les attentes en matière de communication et d'organisation sont privilégiées au détriment des perspectives de long terme d'ordre environnemental. Celles-ci sont souvent réduites à leur dimension paysagère et à la valeur hédonique du territoire comme vecteurs d'attractivité. La prise en compte de l'articulation qui existe cependant, au niveau micro-économique, entre l'économique, le social et l'écologique, ne peut être assurée par des systèmes sectoriels et suppose une approche transversale et un renouvellement de la gouvernance.

La troisième partie se décompose en trois volets. Le premier de ceux-ci est consacré à l'approche des inégalités environnementales par l'étude des représentations des habitants à travers un ensemble d'entretiens semi directifs. Les résultats ont fait l'objet d'un tri à plat qui fait apparaître quatre groupes thématiques : le vécu du territoire, la perception de son passé, son appropriation et son identité, l'expression des inégalités écologiques. Un tri croisé a associé ces thématiques aux différents types d'acteurs faisant apparaître un clivage entre anciens occupants et nouveaux venus, les premiers étant plus sensibles à la perte des solidarités de type « ruralo-villageois » existant au temps de l'exploitation minière, au grignotage de l'espace rural par les nouvelles infrastructures et les constructions industrielles, à la marginalisation du territoire, les seconds valorisant les atouts paysagers actuels et l'isolement et le calme de cette périphérie. Ces résultats sont ensuite mis en regard de considérations générales sur les évolutions sociales globales et les inégalités écologiques dont la saisie et l'analyse sont facilitées par la prise en compte de la parole des habitants.

Le second volet est centré sur une approche géo-historique du territoire d'étude qui a pour objectif d'en comprendre l'hétérogénéité spatiale. Quatre strates paysagères sont identifiées, correspondant aux différentes formes d'occupation de l'espace qui se sont succédé sur le territoire de la zone : une strate rurale marquée par le passé de périphérie de plaisance du territoire, une strate minière, une strate « habitat » et une strate résultant du développement de la zone d'activité. Le passé paysager de l'espace est ainsi reconstitué. Cette évolution est mise en regard avec les représentations des habitants en privilégiant l'histoire paysagère récente afin de contextualiser celles-ci. On observe que la même évolution paysagère suscite des perceptions fort hétérogènes, entre le sentiment de la perte d'un ancien cadre de vie bucolique idéalisé et le sentiment d'appartenance à un espace privilégié. Cette approche est approfondie avec une visualisation trois D qui a été réalisée sur deux sites du territoire étudié.

Le troisième et dernier volet complète le second par une approche historique des usages passés du territoire d'étude. L'examen du cadastre napoléonien met en évidence l'existence de grandes propriétés appartenant au patriciat stéphanois qui servent par ailleurs de support à une activité minière très extensive. La zone d'étude reste le territoire de « l'aristocratie minière » pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, celle-ci étant parvenue à contourner les contraintes de la loi sur les mines de 1810 pour conserver la maîtrise de la richesse du sous-sol de ses propriétés. Cependant, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la pression croissante du capitalisme industriel entraîne le retrait des grandes familles qui optent pour une stratégie rentière et laissent le champ libre aux compagnies minières qui s'imposent comme gestionnaires de l'espace, y compris à l'échelon politique communal. Cette situation perdure jusqu'au lendemain de la seconde Guerre mondiale, lorsque la nationalisation des compagnies minières leur substitue les houillères de bassin qui sont à leur tour remplacées par les collectivités locales après l'arrêt de l'exploitation.

La quatrième partie présente un élargissement du point de vue par la prise en compte des références territoriales institutionnelles et de leur articulation. Les enquêtes réalisées auprès des habitants font apparaître le poids de l'inscription spatiale dans la constitution des inégalités écologiques. La définition des territoires institutionnels et leur compréhension constituent donc un pivot de l'analyse. Le passage d'un échelon de référence communal à un échelon communautaire impose de penser autrement le local en glissant d'une approche par un territoire normalisé à une approche par un territoire en construction. Un inventaire selon leur emprise géographique, leur échelle temporelle de validité, leur thématique et leur statut juridique, des outils de planification s'appliquant au territoire de Molina-La Chazotte est effectué. Aucun des outils de planification étudiés ne fait allusion au concept d'inégalités écologiques, mais de nombreux documents abordent des thèmes qui peuvent entrer dans le cadre conceptuel des inégalités écologiques dont la traduction concrète diffère toutefois selon le niveau territorial auquel on se positionne. Un classement de ces thèmes en croisant une typologie des inégalités écologiques et le niveau territorial de référence permet de préciser ce qui peut être ou non rangé dans les inégalités écologiques. L'examen des écueils rencontrés par les documents de planification dans la résorption de ces inégalités permet d'en identifier quelques limites : faible implication des élus dans leur élaboration, absence des populations concernées, modalités de suivi des documents. L'élargissement de la réflexion est poursuivi avec le passage de l'examen des inégalités environnementales locales aux inégalités écologiques globales. La difficulté à obtenir des données localisées concernant la pression écologique des populations limite ce dernier développement à une approche théorique. Plusieurs pistes de travail sont ouvertes, tout en pointant les obstacles à la réalisation, pour resituer dans le local la question des inégalités écologiques qui se pose cependant surtout au niveau global, tout en restant articulée à la question locale des inégalités environnementales (problème de l'exportation des inégalités écologiques difficiles à mesurer localement).

La conclusion se structure autour de quatre éléments thématiques : une sensibilité environnementale inscrite dans la proximité spatiale et temporelle ; l'insuffisance de l'approche uniquement spatiale pour saisir les inégalités environnementales qui sont d'essence sociale ; le caractère relatif de la ressource spatiale dont la valeur dépend de l'usage qui en est fait ; le passage des principes globaux à leur application locale suppose l'implication des habitants. Au final, il convient de retenir que le territoire constitue un niveau incontournable de la mise en œuvre des politiques de développement durable et que cette territorialisation passe par la prise en compte des inégalités environnementales comme expression des représentations des acteurs locaux, nécessaire à la construction du passage des inégalités environnementales locales aux inégalités écologiques globales.